



Juillet 2017

Avez-vous déjà essayé de retirer un jouet des mains d'un petit enfant ? Si vous l'avez fait, vous avez peut-être vu à quel point un petit enfant peut être passionné concernant la « propriété » des jouets ! Certains ont même donné à ce comportement un surnom amusant : « les lois sur la propriété des petits enfants ». En substance, s'ils l'aiment, c'est à eux ; si c'est entre leurs mains, cela leur appartient (que ce soit réellement le cas ou pas). Ils sont intensément catégoriques qu'ils en sont les propriétaires et personne ne peut le leur retirer !

Une fois que j'ai appris mes droits de filiation que j'ai reçus lorsque je suis devenu un enfant de Dieu (Romains 10:9), j'ai été convaincu que ces droits étaient miens et que nul ne pouvait me les retirer ! Cinq droits de filiation, donnés par la grâce de Dieu à Ses enfants, sont la justice, la justification, la rédemption, la sanctification et le ministère de la réconciliation.

Revendiquer mes droits de filiation me procure un style de vie victorieux, non lié par le passé, non entravé par les circonstances présentes du monde, et libre de toute crainte de l'avenir.

I Corinthiens 1:30 :

Or, c'est par lui que vous êtes en Jésus-Christ, lequel, de par Dieu, a été fait pour nous sagesse, justice et sanctification et rédemption.

Ces choses ont été faites pour nous : nous n'avons pas obtenu ces droits de filiation par nos propres œuvres ou nos propres efforts, mais plutôt par les œuvres accomplies de Jésus-Christ. Le don de la justice nous a été donné parce que Jésus-Christ s'est donné lui-même en sacrifice parfait, sans péché.

Romains 5:17 :

Si par l'offense d'un seul la mort a régné par lui seul, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et du don de la justice régneront-ils dans la vie par Jésus-Christ lui seul.

Lorsque nous sommes convaincus que Dieu nous a rendus justes, nous pouvons régner dans la vie ! Rester attachés à la justice que Dieu nous a donnée nous permet de nous tenir en Sa présence sans avoir à nous souvenir constamment de nos péchés passés, de nos erreurs et d'un énorme tas de défauts dans nos intelligences. Comme c'est libérateur ! Nous ne sommes pas liés à notre passé ; nous pouvons jouir de notre justice maintenant !

En plus de nous avoir rendus justes, Dieu nous a aussi donné le droit de filiation de la justification. À cause de l'absolue légalité de ce que Jésus-Christ a réalisé en accomplissant la loi, Dieu nous a justifiés et nous a affranchis de la peine du péché par notre croyance en Son Fils.

Romains 5:1 :

Étant donc justifiés par la foi [en croyant ce que Jésus-Christ a fait], nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ.

Lorsque nous revendiquons notre droit de filiation de la justification, nous ne sommes pas liés par le passé. Nous pouvons vivre affranchis de la servitude du péché, de la culpabilité et de la condamnation. Voyez-vous comme cet enfant de Dieu, intensivement inflexible que ces droits de filiation vous appartiennent — quelle paix et quelle puissance vous avez !

Dieu nous a également donné le droit de filiation de la rédemption ; Il nous a délivrés, ou secourus, de la puissance des ténèbres.

Colossiens 1:13,14 :

Qui nous a délivrés de la puissance des ténèbres et nous a transportés dans le royaume du Fils de son amour, en qui nous avons la rédemption, la rémission des péchés.

Les ténèbres de ce monde n'ont plus aucune autorité légale sur notre vie parce que Dieu nous a délivrés de ce présent siècle mauvais par l'œuvre accomplie de Son Fils, Jésus-Christ (Galates 1:4). Dieu nous a rachetés de l'adversaire par Jésus-Christ qui a répandu le sang de sa propre vie par le choix de libre arbitre (Éphésiens 1:7). En revendiquant notre droit de filiation de la rédemption, nous sommes libres et non

entravés par les ténèbres présentes de ce monde parce que nous appartenons légalement à Dieu maintenant.

Outre le droit de filiation de la rédemption, Dieu nous a aussi donné la sanctification. Il nous a sanctifiés, ou mis à part, pour le ciel avec la vie éternelle. Lorsque nous écoutons les informations du monde, nous n'avons pas à être découragés, mais plutôt encouragés, sachant qu'en tant qu'enfants de Dieu nous ne sommes pas de ce monde.

I Thessaloniens 5:23 :

Que le Dieu de paix vous sanctifie lui-même tout entiers, et que tout votre être, l'esprit, l'âme et le corps, soit conservé irrépréhensible, lors de l'avènement de notre Seigneur Jésus-Christ!

Comme nous revendiquons notre droit de filiation de la sanctification, nous pouvons vivre libres et émancipés de ce siècle présent et de toutes craintes au sujet de l'avenir. Nous pouvons être assurés, sachant que nous avons l'espérance du retour de Jésus-Christ et que nous avons été délivrés de la puissance de la colère à venir (I Thessaloniens 1:10). Nous sommes sans inquiétudes au sujet de notre avenir en tant que sanctifiés de Dieu.

Bien que nous nous attachions fermement à nos droits de filiation comme un petit enfant le fait avec des jouets, il y a un droit de filiation en particulier que Dieu a destiné pour que nous le partagions. En revendiquant notre droit de filiation du ministère de la réconciliation, nous avons le privilège de partager avec les autres en annonçant la Parole de Dieu et en réconciliant les autres avec Lui.

II Corinthiens 5:18-20 :

Et tout cela vient de Dieu, qui nous a réconciliés avec lui par Christ, et qui nous a donné le ministère de la réconciliation.

Car Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même, en n'imputant point aux hommes leurs offenses, et il a mis en nous la parole de la réconciliation.

Nous faisons donc les fonctions d'ambassadeurs pour Christ, comme si Dieu exhortait par nous; nous vous en supplions au nom de Christ:

Soyez réconciliés avec Dieu!

En tant qu'ambassadeurs pour Christ, nous avons la mission spéciale de ramener les autres à Dieu afin qu'eux aussi puissent savourer les droits puissants qu'ils ont en tant que fils de Dieu.

Nous pouvons vivre librement et victorieusement dans la mesure où nous nous attachons avec ténacité à nos droits de filiation. Le passé ne nous restreint plus — nous sommes justes ; nous sommes justifiés. Les ténèbres de ce siècle présent ne nous retiennent plus captifs — nous avons été rachetés, secourus, et nous appartenons légalement à Dieu. Les craintes au sujet de l'avenir ne nous asservissent plus — nous sommes affranchis, vivant comme les sanctifiés de Dieu, mis à part pour le ciel et la vie éternelle. En tant qu'enfants de Dieu, rappelez-vous, n'oubliez pas de partager — dites aux autres à quel point c'est véritablement libérateur d'être enfants de Dieu, et exercez votre ministère de la réconciliation aujourd'hui !

Pour de plus amples informations, visitez www.theway.org

Tous droits réservés. © 2017 par [The Way International](#)TM.